

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 05 février 2021

COVID-19 : bilan de la vaccination

→ **La situation sanitaire dans le département reste très préoccupante :**

- taux d'incidence : 172,40 pour 100 000 habitants sur le département pour une moyenne de 200 pour 100 000 habitants au niveau régional
- taux de positivité : 6,90 % dans le Cher pour une moyenne de 7,40 % au niveau régional

→ **Au 03 février 2021, 10 068 vaccins ont été administrés**, soit 22,60 % de la population éligible. Pour rappel, les personnes concernées par la vaccination sont :

- les personnes âgées dépendantes résidant en établissements et les professionnels de ces établissements de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19 ;
- les professionnels libéraux de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19, qui exercent en établissement ou en ville ;
- les sapeurs pompiers ;
- les personnes âgées de plus de 75 ans autonomes (depuis le 18 janvier 2021) ;
- les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la COVID-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement (depuis le 18 janvier 2021).

→ **Les centres de vaccination permanents : Bourges, Vierzon, Saint-Amand-Montrond, Aubigny-sur-Nère, Saint-Satur et Sancoins.**

→ **De nouveaux créneaux de rendez-vous ont été ouverts à compter du jeudi 4 février 2021, pour les 6 centres permanents uniquement.**

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous, selon l'une des modalités suivantes :

- **une plateforme téléphonique régionale** ouverte de 9h00 à 18h00 du lundi au samedi :
0 805 021 400 (numéro vert gratuit)
- **une plateforme téléphonique nationale** ouverte 7 jours/7 :
0 800 009 110 (numéro vert gratuit)
- **par internet, sur le site : www.sante.fr**

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

→ **Les centres de vaccination temporaires :**

5 nouveaux centres de vaccination temporaires seront ouverts dans les semaines à venir *, afin de permettre à la population peu ou pas mobile de bénéficier de la vaccination, sur d'autres secteurs du département. **Ces centres de vaccinations provisoires sont exclusivement dédiés aux personnes peu ou pas mobiles. Les personnes concernées pourront s'inscrire dans le cadre des procédures arrêtées avec les mairies.**

- Levet
- Les Aix-d'Angillon
- Mehun-sur-Yèvre
- Sancergues
- Saint-Florent-sur-Cher

→ L'ouverture de ces centres de vaccination temporaires est possible grâce à la gestion, au plus juste, par l'agence régionale de santé, des stocks de vaccins livrés sur le département.

** ces 5 centres s'ajoutent aux 6 centres temporaires annoncés par les communiqués de presse précédents.*

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX